

Objet: Evolution du tarif Hébergement « prestation socle » à compter du 1er janvier 2023

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la convention départementale d'aide sociale signée par l'établissement avec le Conseil Départemental de la Mayenne, l'augmentation du tarif Hébergement pour l'année 2023 sera de +5.14%, comme le prévoit l'arrêté du 23 décembre 2022 relatif au prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées.

Les tarifs Hébergement de l'EHPAD seront donc à compter du 1er janvier 2023 les suivants :

- Tarif chambre à 1 lit : 56,02€- Tarif chambre à 2 lits : 53,50€
- Tarif studio occupé par une personne : 64,43€
 Tarif studio occupé par 2 personnes : 56,02€ x 2
- Tarif Hébergement Temporaire : 56,02€

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes considérations respectueuses.

Le Directeur

Emmanuel DÉSIRÉ DIT GOSSET